



**Déclaration du maire de l'arrondissement de Verdun
et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
responsable de la sécurité publique**

Monsieur Claude Trudel

**à l'occasion de l'assemblée
du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2011**

L'allocution lue fait foi

Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,

Le 24 mai dernier, réuni en séance extraordinaire, le Conseil d'arrondissement de Verdun décidait de créer un comité de travail pour bonifier le projet de construction de la nouvelle école primaire dans une petite portion, moins de 10% du parc de la Fontaine. Pour ce faire, il suspendait temporairement le processus devant mener à l'adoption finale du règlement de zonage élaboré à cette fin.

J'avais alors précisé que la tenue d'un registre et, éventuellement d'un référendum, était ainsi repoussée en septembre.

Depuis, plusieurs améliorations ont été proposées par le comité de travail que je tiens à remercier encore une fois. J'y reviendrai d'ailleurs.

Je veux d'abord vous dire que jamais mes collègues et moi n'aurions imaginé et encore moins pensé que l'adoption d'un règlement de zonage pour permettre la construction d'une école primaire aurait fait l'objet d'une opposition aussi vive d'un groupe de citoyens.

Nous ne parlons pas ici d'autoriser, sur un terrain appartenant à l'arrondissement, la construction d'une prison ou d'un centre de désintoxication ; non, depuis plusieurs mois, le débat porte sur la construction d'une nouvelle installation d'enseignement pour mieux répondre à l'augmentation du nombre d'enfants dans un quartier de Verdun.

Nous sommes en démocratie. C'est pour cela que nous avons tenu des assemblées avec les citoyens, que nous avons inondé notre site Internet d'informations utiles sur le projet de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, que nous avons publié les mêmes renseignements dans le journal local et que nous avons communiqué directement avec les citoyens des zones contiguës du parc de la Fontaine pour leur expliquer les véritables enjeux.

En acceptant le jeu de la démocratie, nous acceptons de faire face à une opposition de citoyens. Cela est tout à fait sain et normal. Comme je l'ai dit, ici même le 5 juillet, les élus sont élus pour gouverner, pour prendre des décisions parfois difficiles, parfois impopulaires pour certains... Et nous sommes trop souvent et généralement à tort, accusés de ne prendre aucune décision et de favoriser l'immobilisme... Je posais alors la question suivante : le phénomène « pas dans ma cour » ne crée-t-il pas justement cet immobilisme que l'on voit un peu partout dans notre société ?

En toute franchise, je ne peux accepter la campagne de désinformation et la campagne démagogique de certains opposants. Depuis des semaines sont véhiculées des informations non fondées et des propos trop souvent marqués au coin de l'insulte, voire de l'injure, comme si cela était la seule façon de s'exprimer en démocratie municipale. On met tout dans un commode panier : malhonnêteté des élus, incompétence des fonctionnaires, que l'on oppose bien sûr, à l'expertise des citoyens et à leur sens de la gestion. Assez, c'est assez.

Il nous faut revenir, si la chose est encore possible et si la volonté d'y parvenir est encore présente chez nos opposants, il nous faut revenir, dis-je, à la sérénité, au respect mutuel et à l'argumentation rationnelle, éléments essentiels au débat démocratique, débat qui évite les visions d'apocalypse, les exagérations, les demi-vérités et les jugements à l'emporte-pièce.

Je persiste à dire qu'une petite portion du parc de la Fontaine, moins de 10 %, est le seul site convenable pour y construire la nouvelle école primaire. Quoiqu'on en dise, nous avons réalisé une analyse sérieuse de tous les autres sites potentiels de l'île. Aucun ne répond aux critères d'aménagement de l'école, soit parce qu'ils sont trop petits, soit parce qu'ils sont contaminés ou soit parce qu'ils appartiennent à des propriétaires du secteur privé.

À plusieurs reprises, les opposants ont contesté notre analyse, mais sans proposer de solutions de rechange concrètes. Certains aimeraient que nous achetions un terrain privé, mais ils savent fort bien que les citoyens s'opposeraient à une augmentation de taxes à cette fin.

Un sondage réalisé pour le compte de l'arrondissement au printemps révèle que 66 % des citoyens de l'Île-des-Sœurs n'accepteraient pas l'imposition d'une taxe spéciale pour payer un terrain privé. Je rappelle une règle de droit fondamentale : on ne peut exproprier sans compenser. On ne peut exiger non plus des promoteurs qu'ils cèdent une partie de leur propriété gratuitement.

De l'autre côté, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys se dit pressée d'offrir les nouvelles classes aux élèves dont le nombre, je le répète, ne cesse d'augmenter à l'île. Ses dirigeants ne pourront jamais dire que l'arrondissement de Verdun ne s'est pas présenté sur la ligne de feu. Depuis plusieurs mois, nous avons été souvent seuls au front, car nous sommes sensibles aux besoins des familles et des enfants. Verdun s'est doté d'une Politique familiale qui vise à attirer de nouvelles familles. Pour être conséquent avec cette Politique, il faut faire de la place aux enfants et bien s'en occuper.

Il y a une semaine, nous avons dévoilé les recommandations du Comité de travail mis sur pied pour bonifier le projet d'école dans le parc de la Fontaine.

Je remercie les nombreux citoyens qui ont reconnu l'effort déployé pour améliorer le projet qui, je le précise encore, se réaliserait sur un terrain de stationnement et sur l'enclos à chiens du parc de la Fontaine. Je remercie aussi le député Henri-François Gauthier, qui affirmait la semaine dernière, et je cite, « le projet a du bon sens, est rationnel et répond aux besoins de la communauté ». Fin de la citation.

Il faut vraiment être de mauvaise foi pour ne pas constater les améliorations proposées. Ceux qui ne voulaient pas avoir une circulation accrue sur la rue Berlioz ont été heureux d'apprendre que l'entrée véhiculaire de l'école serait du côté du boulevard de l'Île-des-Sœurs. Ceux qui craignaient pour les terrains de tennis ont perdu leur argument. Ceux qui avaient peur pour le parc seront satisfaits de son agrandissement par la fermeture d'une rue et son remplacement par un espace vert. Ceux qui disaient que l'école serait rapidement agrandie doivent se rendre à l'évidence : un zonage parcellaire empêchera toute construction nouvelle et tout agrandissement de l'école.

Ceux qui craignaient pour l'environnement constateront que l'école sera munie d'un toit végétalisé, que sa cour devra respecter le principe des « cours vertes », sans compter l'ajout d'un espace vert en lieu et place de la rue Place de la Fontaine et le remplacement ou la relocalisation des arbres affectés par la construction. Enfin, ceux qui appréhendaient la perte de places de stationnement sur rue apprécieront la construction d'un stationnement intégré au nouveau bâtiment.

Le parc de la Fontaine continuera à respecter sa vocation première, soit celle d'un lieu de rassemblement familial pour des activités de sport, de loisir et de culture.

Je tiens à vous rappeler que l'école construite sur moins de 10 % de la superficie du parc de la Fontaine ne pourra jamais être agrandie. L'appel d'offres publié récemment par la CSMB est erroné et non conforme aux discussions entre la Commission scolaire et l'arrondissement. La position de l'arrondissement n'a pas changé sur cette question depuis le printemps dernier : l'école et sa cour feront l'objet d'un zonage parcellaire.

Ce soir, je vous annonce que l'arrondissement de Verdun fait sienne **TOUTES et CHACUNE** des recommandations du comité de travail. Une fois l'école construite, le parc de la Fontaine offrira aux citoyens des équipements de parc et de loisir plus modernes. Ces recommandations ont nécessairement un coût d'aménagement que nous évaluons à environ 2 M\$ et dont nous avons commencé à discuter avec la Commission scolaire.

Je vous annonce donc notre décision de **MAINTENIR** pour quelques semaines encore la suspension du processus devant mener à l'adoption finale du règlement de zonage élaboré pour permettre la construction de la nouvelle école primaire.

Cela nous donnera le temps de nous assurer que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys fasse sienne **TOUTES** les recommandations du comité de travail, qui sont autant de conditions à la cession du terrain par l'arrondissement.

En d'autres termes, nous reprendrons ce processus lorsque la commission scolaire acceptera **INTÉGRALEMENT** les réaménagements proposés par le comité de travail.

Je peux vous assurer que nous serons aussi exigeants envers la Commission scolaire que nous le sommes envers tous les promoteurs faisant affaires sur le territoire de Verdun. La Commission scolaire devra respecter nos besoins en réaménagement du parc et en assumer les coûts. **LA BALLE EST DANS SON CAMP**. Le projet de la nouvelle école est d'abord **SON** projet.

En conclusion, je me permets de demander, encore une fois, à mes concitoyens de penser davantage à l'intérêt collectif en élevant le débat d'un cran et de réfléchir sur la place que nous entendons collectivement accorder aux familles et particulièrement aux enfants dans nos priorités. Il s'agit là d'une question de bons sens, de civisme, de solidarité et d'engagement pour notre avenir communautaire et familial.

Tant que mon administration sera en place, l'avenir de notre communauté, c'est-à-dire notre jeunesse, sera **PRIORITAIRE ET NON NÉGOCIABLE**.

Je vous remercie de votre attention.